



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences MOTRICES

Qu'est-ce que le handicap moteur

Le handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte totale ou partielle de la motricité. Ces troubles sont généralement des handicaps visibles, mais leur expression et leurs conséquences sont très variables. On y trouve notamment :

- les utilisateurs de fauteuils roulants;
- les personnes se déplaçant à l'aide d'une ou deux cannes;
- les utilisateurs de déambulateurs;
- les personnes ayant des difficultés à bouger les jambes et/ou les pieds – les mal-marchants, etc.

Les origines

Le handicap moteur peut être dû à une malformation ou une maladie survenue in-utero ou dans les premières années de la vie.

Il peut survenir à la suite d'une maladie acquise plus tard ou de différentes formes de traumatismes. Un certain nombre de maladies sont évolutives, et même lorsque la maladie est stable en elle-même, ses conséquences en termes de handicap peuvent s'accroître au cours de la vie par des déformations pendant la croissance ou des difficultés qui vont grandissantes du fait du vieillissement de la population.

Quelques chiffres¹

Les déficiences motrices concernent environ 2 300 000 personnes, en France, soit 4 à 5 % de la population.

Chaque année, 3 enfants sur 1 000 naissent avec des déficiences motrices assez sévères. Près d'un tiers d'entre eux sont infirmes moteurs cérébraux (IMC).

Pour les adultes, on estime que 1,5 % de la population générale est atteint de troubles moteurs isolés, soit environ 850 000 personnes, ces troubles associés à d'autres déficiences font remonter cette estimation à 4 %.

Quelques exemples de handicaps moteurs

- Les paraplégiques (paralysie des deux membres inférieurs).
- Les tétraplégiques (paralysie des quatre membres).
- Les infirmes moteurs cérébraux (IMC).
- Les myopathes (atrophie musculaire grave, à évolution progressive).
- Les hémiplégiques (paralysie d'une moitié du corps, due le plus souvent à une lésion cérébrale).
- La dystrophie musculaire, la sclérose en plaques (affection de la substance blanche du système nerveux, se manifestant par de multiples foyers de sclérose de celle-ci, et entraînant des troubles nerveux variés et régressifs, du moins au début de l'évolution de la maladie), la paralysie cérébrale, l'arthrite (inflammation d'une articulation), les troubles du dos.

¹ Site internet du ministère de la Santé – statistiques d'avril 2003.



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences MOTRICES

- Les troubles parkinsoniens (maladie neurologique chronique dégénérative -perte progressive des neurones- affectant le système nerveux central, responsable de troubles essentiellement moteurs d'évolution progressive).
- Les amputés.
- Les lésions de la moelle épinière, les traumatismes crâniens, etc.

Principales incapacités et difficultés courantes liées à la déficience motrice de la personne (variant d'une personne à une autre)

Pour les personnes utilisant un fauteuil roulant :

- se déplacer sur des sols meubles, glissants ou irréguliers;
- franchir des obstacles;
- franchir des dénivélos en montée comme en descente (pentes, marches, etc.);
- circuler sur des cheminements étroits;
- atteindre certaines hauteurs (accès à un guichet, à un automate, à un panneau d'information, etc.) et saisir des objets hauts placés;
- se pencher pour saisir un objet ou appréhender un service;
- accéder à certains services (toilettes publiques par exemple).

Pour les personnes à mobilité réduite :

- se déplacer sur des sols meubles, glissants, réfléchissants ou irréguliers;
- se déplacer sur des longues distances;
- rester en station debout sans appui, subir des attentes longues;
- se pencher en avant pour saisir un objet ou appréhender un service;
- monter ou descendre un escalier.

Les principaux besoins des personnes handicapées moteurs

- Participer, selon son degré de handicap, à tous les aspects de la vie quotidienne et permettre l'expression des capacités.
- Dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement, pouvoir utiliser les transports collectifs, se déplacer sur la voirie et accéder aux bâtiments avec la plus grande autonomie possible.
- Participer à des réunions de travail, des meeting, des manifestations sportives, culturelles, éducatives ou de loisirs.
- Bénéficier d'une offre de logements adaptée à la déficience motrice avec des largeurs de portes, de cheminements intérieurs, de sanitaires et de salles de bains/ salles de douches adaptées, etc.



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences MOTRICES

Le savoir être

La personne déficiente motrice est une personne à part entière. Il n'est pas nécessaire, dans la plupart des cas, de passer par un tiers pour s'adresser à elle.

Il est important de se mettre au niveau de la personne en s'asseyant lorsque cela est possible, ou en s'accroupissant, et de rester naturel dans le langage et le ton employé.

Le savoir faire

Le fauteuil est l'extension de la personne et ne fait qu'un avec elle. Il ne faut donc pas la bousculer ou bousculer le fauteuil, ni le manipuler sans son consentement. La personne en fauteuil est une personne autonome. Si elle a besoin d'aide, elle saura le demander que ce soit pour être poussée, pour ouvrir une porte, franchir une rampe, être guidée, accéder à un bien ou un service, etc. Il faut être vigilant et à l'écoute de la personne.

Il faut éviter les mouvements brusques ou trop rapides lorsque l'on pousse le fauteuil roulant.

Dans les déplacements, il faut marcher au rythme du déplacement du fauteuil et à côté du fauteuil.

La signalétique adaptée permet aux utilisateurs de fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite d'emprunter les bons axes et bons cheminements qui éviteront l'impasse.

Les longs cheminements, les couloirs, les plans inclinés doivent être équipés de mains courantes (rampes) permettant un appui de la personne à mobilité réduite.

Des places de stationnements réservé sont bien délimitées en voirie et dans les espaces de stationnement rattachés aux établissements recevant du public. Elles sont destinées aux personnes à mobilité réduite pour lesquelles elles sont indispensables. Un bon esprit civique interdit à tout autre utilisateur de s'y installer.

Il faut prévoir un récipient d'eau pour le chien d'accompagnement qui suit son maître partout où il se rend. Le chien d'aide permet une autonomie à son maître en ramassant les objets et en les portant (sac de commission, journal, téléphone, etc.). Il ouvre et ferme les portes, appelle les ascenseurs et organise le déplacement de son maître, il garantit la sécurité de celui-ci en allant chercher une aide.



PERSONNES AYANT DES DÉFICIECES MOTRICES

Adresses utiles

-  Association des Paralysés de France – France Handicap (APF – France Handicap)
17 boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris
-  01 40 78 69 00 - www.apf.asso.fr
-  Association française contre les myopathies (AFM) - 1 rue de l'Internationale
- BP 59 - 91002 Evry Cedex
-  01 69 47 28 28 - www.afm.org
-  Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) -
10 rue Georges-de-Porto-Riche - 75014 Paris
-  01 43 95 66 36 - www.gihpnational.org
-  Association Handi'chiens - www.handichiens.org

Sources

« Le chien guide ou chien d'assistance – le compagnon du quotidien », mai 2018, de la Délégation ministérielle à l'Accessibilité du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, téléchargeable sur www.accessibilite.ecologie.gouv.fr

Guide « Des bâtiments publics pour tous – Accessibilité et confort d'usage », ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Données extraites du site internet du ministère de la Santé, avril 2003.

